



En bref

Lexbase est une base juridique française qui existe depuis 1998 et uniquement sous forme numérique. Elle est notamment intéressante pour sa **jurisprudence très riche** et pour ses qualités d'**actualisation** (quotidien et Lexradio).

Contenus

- 14 **revues**, dont un quotidien, traitant de l'actualité juridique. Elles sont rédigées par des juristes et des comités scientifiques spécialisés.
- une trentaine d'**ouvrages** mis à jour quotidiennement associant sources officielles et analyse doctrinale.
- **textes de loi et jurisprudence** : Lexbase offre une importante base de sources officielles françaises et européennes en texte intégral.
- **modèles et infographies juridiques**
- une **webradio** : des podcasts juridiques dont des colloques et conférences

Faire une recherche sur Lexbase

Recherche simple :

Un moteur de recherche simple vous permet d'associer les **mots-clés** et de rechercher dans le texte intégral de tous les documents de la base.

Les résultats sont triés ensuite dans des onglets **par fonds** : jurisprudence, ouvrages, revues, textes, documents pratiques. Dans le menu de gauche ils peuvent être classés **par ordre chronologique** ou **par pertinence**, et il est possible de les filtrer par **date**, **par thème**, ou **par juridiction pour la jurisprudence**.

Vous pouvez aussi rechercher par **numéro Lexbase**, numéro spécifique pour chaque document.

Il est possible de chercher dans un type de source en particulier en le sélectionnant en bas de la page :



Revues ▾

- Quotidien ▾
- Hebdo édition sociale ▾
- Hebdo édition fiscale ▾
- Hebdo édition privée ▾
- Hebdo édition publique ▾
- Lexbase Avocats ▲
- Hebdo édition affaires ▲
- 2022 ▾
- 2021 ▾
- 2020 ▾

Pour rechercher un sommaire de revue par exemple, cliquez sur Revues juridiques, choisissez un titre (pour voir tous les titres disponibles, cliquez sur Toutes les éditions), puis cherchez le numéro dans l'arborescence qui apparaît à la droite de l'écran.

Recherche avancée :

La recherche avancée est accessible en bas à droite de la barre de recherche simple.

Vous pouvez sélectionner le ou les fonds dans le(s)quel(s) vous voulez rechercher : revues, encyclopédies ou sources (législation, jurisprudence et infographies, c'est-à-dire fiches de synthèses schématiques sur des points de droit).

Recherche avancée

Sur cette page, vous pouvez soit consulter le fond Lexbase en cliquant directement sur les points d'arborescence 'Revues', 'Ouvrages', 'Sources', soit faire une recherche avancée uniquement sur les points d'arborescence sélectionnés.

Contenu

ET ▾ — ET ▾ — Contient ▾ — Par ex.: discrimination

Contient ▾

ET ▾ — Contient ▾

Contient ▾

Sauf :

Filtres

Numéro

Par ex.: 09-17826, 09/17826, 2012-679, R427-1.

Lancer la recherche

La recherche ensuite se fait par mots-clés et peut s'affiner avec :

- les opérateurs booléens ET, OU, SAUF,
- l'utilisation de l'expression exacte,
- l'utilisation de la troncature pour travailler sur la racine du mot = « approchant ».
- La recherche libre s'utilise sur le modèle suivant : « 1^{er} terme 2^{ème} terme » -5 et elle permet de rechercher les 2 termes s'ils sont séparés par un certain nombre de mots (ici 5) au maximum.

Il est possible aussi de rechercher par numéro de décision ou d'arrêt en bas du formulaire de recherche experte.

Traiter les résultats sur Lexbase

Le nombre de résultats est d'abord donné par type de document :
Cliquez sur l'ensemble de votre choix pour obtenir la liste des résultats.

Jurisprudences (500 +)
 Ouvrages (218)
 Revues (500 +)
 Textes (500 +)
 Doc. pratiques (58)

Vous pourrez ensuite filtrer les résultats par titre de revue, par source, par mot-clé. Cliquez sur le titre pour accéder au document complet. A gauche de l'écran apparaît un cadre où sont signalés des documents liés et la chaîne du contentieux pour la jurisprudence. Il est possible de télécharger le document en PDF, de l'imprimer et d'envoyer le lien vers le document Lexbase par mail (un accès à la base est donc nécessaire).

Filtres Réinitialiser

Type de recherche

Restrictive Étendue

Classement dans le plan des ouvrages

- BOFIP-IMPÔTS ANNOTÉ 93 ▾
- DROIT DE LA PRESSE 17 ▾
- DROIT DES SOCIÉTÉS 15 ▾
- DROIT PÉNAL SPÉCIAL 12 ▾
- PROCÉDURE PÉNALE 12 ▾
- DROIT DU TRAVAIL 9 ▾
- DROIT DE LA FONCTION PUBLIQUE 8 ▾
- RECUEIL COVID-19 8 ▾

Identification des atteintes E634328G

DROIT DE LA PRESSE

Les responsabilités en droit de la presse

None. Le **droit à l'image** Le **droit à l'image** est intégré au **droit** au respect de la vie privée, mais peut parfois s'en distinguer. C'est ainsi que « l'atteinte au respect dû à la vie privée et l'atteinte au **droit** de chacun sur son **image** constituent des sources de préjudice distinctes, ouvrant **droit** à des réparations distinctes » None. La vie privée Signalons en tout premier lieu que « Toute personne, quel que soit son rang, sa naissance, sa fortune, ses fonctions présentes ou à venir, a droit au respect de sa vie privée » (Cass. civ. 1, 23 octobre 1990, n° 89-13.163 [LXB=A1735ABU]). Ce droit est cependant modulable : une personne célèbre dispos

Le caractère contradictoire de l'instruction E245534P

DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE

La procédure de reconnaissance de l'accident du travail

conserver ; photographier/filmer les lieux de l'accident, un poste ou un environnement de travail (l'enquêteur devra, avant sa prise de vue, recueillir impérativement l'autorisation de l'employeur relative au **droit à l'image**, sur une autorisation spécifique ou en la mentionnant dans un procès-verbal) ; recueillir des documents. Attention : le refus de déférer à la demande d'un enquêteur ou de lui permettre None. Toute mesure d'instruction mise en œuvre par la caisse primaire oblige celle-ci au respect du principe contradictoire et à une obligation d'information. Le principe de la contradiction, fil

Se créer un compte dans Lexbase

Se créer un compte sur Lexbase permet différentes possibilités :

- des alertes par mots-clés
- des alertes sur une modification ou une mise à jour d'un document
- la création d'un espace personnel avec ses préférences (revues, fonds, etc) et des raccourcis sur la page d'accueil
- ajout de notes sur un document
- gérer des dossiers personnels



Pour obtenir un compte personnel, contactez Lexbase au **01 44 79 93 01**.